

La Régionale Sportive

Procès-Verbal n°7

Mardi 02 avril 2019 à 17h30

Siège de la LRF - MRS CHAMP FLEURI

Président : MORISCOT Rosaire

Membres Présents : HAILLOT Jean René – GERBANDIER Jean Marc - ANTOINE Jean Paul – GUICHARD Thierry - ABDUL MUNAF Irshad - BANOR Marie Claude.

Membres Absents : DITNAN Jean Claude – BARET Jean Michel.

Administratif : ABOUDOU Saïd

Début de Séance : 17h30

Ordre du jour :

Le Président procède à la mise en place de la commission, de l'affectation des différentes tâches aux principaux collaborateurs et annonce l'ordre du jour de la séance de ce soir :

- Etude des Courriers,
- Etude des Rapports Délégués
- Divers

❖ APPROBATION PROCES-VERBAL

La Régionale Sportive approuve le Procès-Verbal n°6 de la séance du mercredi 27 mars 2019 et entérine les décisions prises lors de cette séance.

❖ RAPPORTS DELEGUES

○ Mr TOSSEM Jean Hugues

Match AS STE LOUISIENNE / SS JEANNE D'ARC en championnat Régionale 1 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif suivant « organisation défaillante : environ 170 personnes sont entrées sans titre »,

Considérant l'infraction constatée par le délégué officiel mandaté par la Régionale Sportive,

De par ces éléments,

La Régionale Sportive décide :

***De prendre bonne note de la mauvaise organisation du club AS ST LOUISIENNE,**

***D'adresser un rappel à l'ordre au club AS ST LOUISIENNE,**

***De recommander la mise en place d'une organisation efficace pour les prochaines rencontres à domicile pour l'équipe Seniors,**

***De transmettre au Service Comptabilité pour un débit du compte du club de 1032€ correspondant au nombre d'entrées irrégulières soit 172 personnes au tarif de 6 €.**

○ Mr GUICHARD Thierry

Match AS STE SUZANNE / LA TAMPONNAISE en championnat Régionale 1 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif suivant « Mme BELIN Cindy, dirigeante de l'AS STE SUZANNE qui a proféré des insultes envers l'arbitre »,

La Régionale Sportive prend bonne note du mauvais comportement de la dirigeante et transmet à la Régionale de Discipline pour suite à donner.

○ Mme BANOR Marie-Claude

Match SDEFA / AF ST LOUIS en championnat Régionale 1 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif « refus du Président de la SDEFA de s'asseoir sur le banc de touche pendant la rencontre malgré la recommandation de la déléguée »,

La Régionale Sportive prend bonne note et décide d'adresser un rappel à l'ordre au Président de la SDEFA, Mr GRONDIN Gérard, lui rappelant que seul l'entraîneur principal se lève du banc de touche pendant la rencontre.

○ Mr ABDUL MUNAF Irshad

Match JSSP / ST DENIS FC en championnat Régionale 1 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif « changement de vestiaire qui a occasionné une gêne aux arbitres lors de l'appel et du contrôle de l'équipement »,

La Régionale Sportive prend bonne note et recommande l'utilisation de vestiaires

identifiables (près du parking) et de transmettre à la Régionale d'Arbitrage pour application de la décision.

○ **Mr ANTOINE Jean Paul**

Match JS BRAS CREUX / FC Bagatelle STE SUZANNE en championnat Régionale 2 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif suivant « vente de billets non conformes », Constatant la récidive de la vente de billets non conformes, Vu les Règlements LRF saison 2019 indiquant que les clubs de la Régionale 2 ont l'obligation d'organiser les recettes avec la billetterie fournie par la Ligue, selon l'article 33,

Considérant l'infraction constatée par le délégué officiel mandaté par la Régionale Sportive,

De par ces éléments,

La Régionale Sportive décide :

***De prendre bonne note de la mauvaise organisation du club JS BRAS CREUX,**

***D'infliger au club JS BRAS CREUX une amende de 500 € ???**

***Transmet au Département Comptabilité pour instruction.**

○ **Mme GRIS Laurence**

Match ASC GRAND BOIS / AETFC ETANG ST LEU en championnat Régionale 2 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif suivant « insultes du voisinage envers les arbitres »,

La Régionale Sportive prend bonne note et transmet un rappel à l'ordre et recommande au club de sensibiliser le voisinage.

○ **Mr VILLENDEUIL Axel**

Match ASC POSSESSION / US BELLEMENE CANOT en championnat Régionale 2 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif « le fils du Président de l'US BELLEMENE CANOT frappé dans les tribunes à l'insu des officiels »,

Vu le rapport complémentaire du délégué,

La Régionale Sportive prend bonne note et transmet à la Régionale de Discipline pour instruction.

○ **Mr PAYET Jacky**

Match FC 17^{ème} km / CO ST PIERRE en championnat Régionale 2 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif « entrée gratuite, absence de billetterie »,

La Régionale Sportive prend bonne note et impose au club la mise en place d'une billetterie sous peine de sanction.

○ **Mr MAGNAVAL René**

Match AJS BOIS D'OLIVES / AJ PETITE-ILE en championnat Régionale 2 du dimanche 31 mars 2019 pour le motif « contestations et critiques incessantes de l'entraîneur de l'AJ PETITE-ILE, Mr BATISTA »,

La Régionale Sportive prend bonne note et transmet à la Régionale de Discipline.

❖ **COURRIERS DES CLUBS**

- **Courrier du club FC LA COUR,** en date du 02 avril 2019, nous demandant de bien vouloir reprogrammer leur match de Coupe Dominique Sauger initialement prévu le 07 avril 2019 à 15h30 au 06 avril 2019 à 20h00.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite demande**

*** de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- **Courrier du club PITON ST LEU FOOT ACADEMIE,** en date du 01 avril 2019, nous demandant le report des matchs de coupe U15 & U17 initialement prévus le 06 avril 2019 pour cause d'un manque de régularité dans les licences des joueurs.

Constatant la non-conformité de la demande selon l'article 34 Ri (demande hors délai).

La Régionale Sportive décide :

***de rejeter ladite demande pour la dire irrecevable**

*** de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

(Droit d'appui de 20 euros à charge du club PITON ST LEU FOOT ACADEMIE).

- **Courrier du club du FC PANONNAIS,** en date du 01 Avril 2019, nous demandant le report des matchs de coupe U15 & U17 initialement prévus le 06 avril 2019 pour cause d'un manque d'effectif.

Constatant la non-conformité de la demande selon l'article 34 Ri (demande hors délai).

La Régionale Sportive décide :

***de rejeter ladite demande pour la dire irrecevable**

*** de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

(Droit d'appui de 20 euros à charge du club FC PANONNAIS).

- Courrier du club RUNIXO FC, en date du 02 Avril 2019, nous demandant le report de leur match de coupe du 1^{er} tour pour cause de dîner dansant.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information**

***de donner une suite favorable à la demande du club par la Commission Foot Entreprise.**

(Droit d'appui de 20 euros à charge du club RUNIXO FC).

- Courrier du club ETOILE SALAZIENNE, en date du 21 Mars 2019, nous demandant de bien vouloir programmer leurs rencontres des U13 et U15 (domicile & extérieur) en même temps dans un souci de budget transport limité au vu des distances parcourues lorsque l'ETOILE SALAZIENNE se déplace.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite demande**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- Courrier du club ASSOCIATION SPORTIVE LES AGRUMES, en date du 30 Mars 2019, nous demandant de bien vouloir programmer leur équipe de futsal inscrite en départementale 1 en lever de rideau afin d'animer la ville de Petite Île.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite demande**

***de transmettre à la Régionale Futsal et au Département Compétitions LRF pour instruction.**

- Courrier du club AS MARSOUINS, en date du 21 Mars 2019, nous demandant de bien vouloir déplacer le plateau U7, initialement prévu sur le site de STELLA, sur le stade Christol MARIVAN.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite demande**

***de donner une suite favorable à la demande du club sous réserve d'accord de la municipalité de SAINT-LEU.**

- **Courrier du club ENTENTE RAVINE CREUSE**, en date du 20 Mars 2019, nous notifiant de leur formation d'entente avec le RACING BRAS DES CHEVRETTES pour participer au Championnat U15.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite demande**

***de transmettre à la Régionale des Jeunes pour validation de l'Entente.**

- **Courrier du club OC AVIRONS**, en date du 01 Avril 2019, nous demandant l'autorisation de recevoir toutes leurs rencontres U15 au stade Centre-Ville des AVIRONS pour la saison 2019.

La Régionale Sportive décide :

*** de prendre bonne note de ladite demande.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- **Courrier du club OLYMPIQUE FOOT ENTRE-DEUX**, en date du 01 Avril 2019, nous demandant de bien vouloir retirer leur section U15 du championnat pour la saison 2019.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de donner son accord sous condition d'avoir une section U17 selon l'article 8bis du championnat.**

❖ COURRIERS SERVICE DES SPORTS / MAIRIES

- **Courrier du Service des Sports de la Mairie de SAINT-LEU**, en date du 01 Avril 2019, nous informant de l'indisponibilité du stade de la CHALOUPE pour cause de travaux. Les matchs qui ont été programmés sur ce stade devront être déprogrammés.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- **Courrier du Service des Sports de la POSSESSION**, en date du 01 Avril 2019, nous informant de l'indisponibilité du stade de la Roland ROBERT de SAINTE-THERESE pour cause de travaux. Les matchs suivants sont à reprogrammer pour le 06 Avril 2019 au stade Youri GAGARINE :
 - AFC HALTE-LA / AJS ST DENIS (U20 R2) à 14h00
 - AFC HALTE-LA / CS ST GILLES (U17 LCP) à 15h30

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- **Courrier du Service des Sports de Saint-Louis**, en date du 29 mars 2019, nous notifiant le changement de direction du Service des Sports de Saint-Louis. La nouvelle directrice est Mme MOELLON Laurence suppléée par Mme FIDJI Laurence.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour information au Département Compétitions LRF.**

- **Courrier du Service des Sports de St-Pierre**, en date du 01 avril 2019, nous notifiant de la modification du lieu de la rencontre qui oppose FC LIGNE PARADIS / LANGEVIN LA BALANCE en Coupe U17 initialement prévue le 06 avril 2019 à 15h30 sur le stade Ligne Paradis aura lieu à 17h00 au stade La Ligne des Bambous.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- **Courrier du Service des Sports de Saint-Pierre**, en date du 29 mars 2019, nous demandant de bien vouloir décaler l'horaire de la 3^e journée de championnat R1 qui concernent les rencontres suivantes au stade Michel Volnay le 31 mars 2019 :

- U20 R1 : JSSP 2 / SDFC 2 à 14h45
- Sénior R1 : JSSP 1 / SDFC 1 à 17h15.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- Courrier du Service des Sports de St-Leu, en date du 02 avril 2019, nous demandant de bien vouloir transférer le plateau U9 prévu le 06 avril 2019 de 8h30 à 12h30 sur le stade Piton.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmette pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- Courrier du Service des Sports de Saint-Pierre, en date du 02 avril 2019, nous informant de l'indisponibilité du stade Casabona pour cause de formation arbitre avec le comité rugby.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmette pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- Courrier du Service des Sports de Saint-Pierre, en date du 02 avril 2019, nous notifiant du changement d'horaire pour le match de Coupe U15 qui oppose EF ST PIERRE / SC VILLELLE, programmé le 06 avril 2019 à 14h00 au lieu de 15h30.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmette pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- Courrier du Service des Sports du Tampon, en date du 01 avril 2019, nous demandant de bien vouloir transférer les matchs de l'ES TAMPONNAISE sur le stade Piton Hyacinthe car le stade Paul Gervais est dédié au rugby jusqu'à nouvel ordre.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- Courrier du Service des Sports de St-Leu, en date du 01 avril 2019, nous informant de l'indisponibilité du stade Christian Rivière pour la rencontre de Coupe Dominique Sauger. La demande est de programmer la rencontre le vendredi soir au stade Christol Marivan.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

- Courrier du Service des Sports de Saint-André, en date du 01 avril 2019 nous informant de l'indisponibilité du stade de la Cressonnière pour cause de travaux. De ce fait, la rencontre JS CRESSONNIERE / A UNION SAINT-BENOIT doit être déplacée sur un autre stade, par exemple celui de Milles Roches.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite information.**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF.**

❖ ENGAGEMENT

- ASE GRANDE MONTEE,
Section Séniors D3 réserve

- AJS FOOTBALL DE L'EPERON
Formation d'Entente U15 avec AS VILLELE

La Régionale Sportive prend bonne note de l'engagement des équipes supplémentaires pour la saison 2019, transmet pour instruction au Service Compétition LRF pour officialisation et pour régularisation au Service Comptabilité.

❖ RETRAITS

○ AJS FOOTBALL DE L'EPERON

Section U17

○ SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE

Section féminine

○ SPORTING CLUB DE VILLELLE

Section U17

La Régionale Sportive prend bonne note des retraits des équipes suivantes pour la saison 2019, transmet pour instruction au Service Compétition LRF pour officialisation.

❖ MATCH AMICAL

- Courrier du club L'ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE, en date du 01 avril 2019, nous demandant de bien vouloir programmer les rencontres amicales suivantes :
 - AS REDOUTE / ASE GRDE MONTEE (Challenge Vétérans +42ans) le 05 avril 2019 à 20h00 sur le stade de la Jamaïque,
 - AS REDOUTE 2 / ASC LES MAKES 2 (Séniors U20) le 06 avril 2019 à 16h00 sur le stade de la Redoute B,
 - AS REDOUTE 1 / ASE GRDE MONTEE 1 (Séniors D1) le 06 avril 2019 à 18h00 sur le stade Redoute A.

Le club demande également l'affectation d'arbitres officiels pour ces rencontres.

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de ladite demande**

*de transmettre pour instruction au Département Compétitions LRF et à la Régionale d'Arbitrage pour désignation d'arbitres.

❖ VALIDATION RESULTATS

La Régionale Sportive valide les résultats enregistrés du Mercredi 27 Mars 2019 jusqu'au Lundi 01 Avril 2019, selon l'article 46 du Règlement Intérieur de la LRF (Ci-joint la liste des matchs).

Fin de Séance à 19h.

Le Président de la Régionale Sportive



Rosaire MORISCOT

HOMOLOGATION **RESULTATS**

***Procès Verbal n°7**

La Régionale Sportive homologue
toutes les rencontres n'ayant fait l'objet
d'aucuns litiges du Mercredi 27
Mars jusqu'au Lundi 1 Avril,
selon l'article 46 du Règlement Intérieur
de la LRF.

Regionale 1 / Regionale 1			Poule 1			588
Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21306531	20288.1	31/03/2019	Sdefa 1 - A.F St Louis 1	3 - 1	31/03/2019 18:13	F
21306533	20289.1	31/03/2019	St Pauloise Fc 1 - As Capricorne 1	1 - 2	31/03/2019 16:13	F
21306535	20290.1	31/03/2019	As Ste Suzanne 1 - La Tamponnaise 1	1 - 1	31/03/2019 17:45	F
21306537	20291.1	31/03/2019	As Marsouins 1 - As Excelsior 1	0 - 2	31/03/2019 16:07	F
21306539	20292.1	31/03/2019	Trois Bassins Fc 1 - Us Ste Marie 1	1 - 5	31/03/2019 17:21	F
21306543	20294.1	31/03/2019	Js St Pierroise 1 - St Denis Fc 1	1 - 1	31/03/2019 17:24	F
Regionale 2 / Regionale 2			Poule A			590
Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21310387	20470.1	31/03/2019	As Bretagne 1 - A Union St Benoit 1	3 - 0	31/03/2019 16:36	F
21310388	20471.1	31/03/2019	Asc Possession 1 - Us Bell Canot 1	0 - 0	31/03/2019 17:48	F
21310389	20472.1	31/03/2019	Sainte Rose F.C. 1 - Fc Moufia 1	2 - 0	31/03/2019 16:02	F
21310390	20473.1	31/03/2019	Fc Parfin 1 - Ocsa Leopards 1	2 - 1	31/03/2019 16:06	F
21310391	20474.1	31/03/2019	Js Bras Creux 1 - Fc Bagatelle Suz 1	2 - 3	31/03/2019 16:07	F
21310392	20475.1	31/03/2019	As Eveche 1 - Afc Halte La 1	5 - 3	01/04/2019 05:03	F
21310393	20476.1	30/03/2019	As Guillaume 1 - Ajs St Denis 1	2 - 2	30/03/2019 15:09	F
Regionale 2 / Regionale 2			Poule B			591
Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21310201	20375.1	24/03/2019	Ss Riviere Sports 1 - Atcf. Piton St Leu 1	2 - 3	27/03/2019	G
21310205	20379.1	31/03/2019	Ajs Bois D'Olives 1 - Aj Petite Ile 1	0 - 4	31/03/2019 16:03	F
21310207	20381.1	30/03/2019	Atcf. Piton St Leu 1 - As St Philippe 1	2 - 0	30/03/2019 20:00	F
21310208	20382.1	31/03/2019	Fc P D Gregues 1 - Ss Riviere Sports 1	2 - 1	31/03/2019 19:42	F
21310209	20383.1	31/03/2019	Asc Grands Bois 1 - Aetfc Etang St Leu 1	2 - 2	31/03/2019 16:10	F
21310210	20384.1	30/03/2019	Etoile Du Sud 1 - Es Etang Sale 1	0 - 1	30/03/2019 19:22	F
21310211	20385.1	31/03/2019	Asc Corbeil 1 - Fc Ligne Paradis 1	1 - 0	31/03/2019 16:16	F
U20 Régionale 1 / U20 Régionale 1			Poule Unique			589
Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21317636	20556.1	24/03/2019	Us Ste Marie 2 - As Marsouins 2	4 - 1	27/03/2019	G
21317637	20557.1	24/03/2019	As Excelsior 2 - As Ste Suzanne 2	2 - 4	28/03/2019	G
U21 Régionale 2 / U21 Régionale 2			Poule A			592
Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21326131	20745.1	31/03/2019	As Bretagne 2 - A Union St Benoit 2	4 - 0	31/03/2019 23:00	E
21326134	20748.1	31/03/2019	Fc Parfin 2 - Ocsa Leopards 2	2 - 2	01/04/2019 09:51	E
21326137	20751.1	30/03/2019	As Guillaume 2 - Ajs St Denis 2	P 0 - 4	30/03/2019 21:32	E
U21 Régionale 2 / U21 Régionale 2			Poule B			593
Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21370478	20957.1	24/03/2019	Es Etang Sale 2 - Asc Grands Bois 2	4 - 0	27/03/2019	G
Prel Coupe Feminines Adultes / Prel Cpe Fem Adult			Poule Unique			73

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21387575	21310.1	30/03/2019	As Excelsior 1 - Sc Bellepierre 1	4 - F (1)	29/03/2019	G